



Synthèse des tarifs des services d'assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2018 :

Pour rappel, tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception d'une redevance, article R2224-19 et suivants du CGCT.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) (cf. délibération 328/2017 du 10/10/2017) :

- Redevance annuelle : 30€HT majorée de 100% lorsqu'une installation d'ANC n'est pas conforme à la réglementation en vigueur (finance les contrôles périodiques de bon fonctionnement sur 5 ans)
- Examen préalable à la conception d'une installation d'ANC lors d'une demande d'urbanisme : 200€HT
- Contrôle de réhabilitation : 200€HT
- Contrôle dans le cadre d'une vente : 100€HT (lorsque le contrôle périodique date de plus de 3 ans)

SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif) (cf. délibérations 176/2017 du 11/04/2017, 254/17 & 255/17 du 11/07/2017) :

- Redevance annuelle par logement : part variable : 1,95€/m³ + part fixe : 60€HT
- Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PfAC) :
- ❖ Lorsque l'immeuble est construit postérieurement ou concomitamment à la mise en service du réseau :

Nature de constructions (nouvelles)	PfAC en €
Pour un logement individuel nouveau	4000
Par logement au-delà du 1 ^{er}	2000
Pour logement collectif : 1 ^{er} logement	4000
Pour logement collectif : Par logement au-delà du 1 ^{er}	2000
Hôtels pour les 4 premières chambres	4000
Hôtels par tranche de 4 chambres supplémentaires	2000
Entreprise, commerce, bureau : surface toilettes < 10m ²	4000
Entreprise, commerce, bureau : par tranche de surface toilettes de 10m ² supplémentaires	2000
Restaurant : salle de service < 40m ²	4000
Restaurant : par tranche de salle de service de 40m ² supplémentaires	2000

- ❖ Lorsque l'immeuble est construit antérieurement à la mise en service du réseau et que l'assainissement non collectif de celui-ci est non conforme ou tolérées, cette situation est anormale et n'est pas équitable pour ceux qui sont conforme (exonérés), de demander une PfAC :

Nature de constructions (anciennes et ANC non conforme ou tolérée)	PfAC en €
Pour un logement individuel	2000
Par logement au-delà du 1 ^{er}	1000
Pour logement collectif : 1 ^{er} logement	2000
Pour logement collectif : Par logement au-delà du 1 ^{er}	1000
Hôtels pour les 4 premières chambres	2000
Hôtels par tranche de 4 chambres supplémentaires	1000
Entreprise, commerce, bureau : surface toilettes < 10m ²	2000
Entreprise, commerce, bureau : par tranche de surface toilettes de 10m ² supplémentaires	1000
Restaurant : salle de service < 40m ²	2000
Restaurant : par tranche de salle de service de 40m ² supplémentaires	1000

- Remboursement des frais des travaux de branchement sous domaine public : 1000€HT